







Prendre ses fonctions de référent santé sécurité au travail

Art. L.4644-1 créé par la loi n°2011-867 du 20 juillet 2011

« L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise ».

Cette formation ne se substitue pas à la formation obligatoire du référent SST et elle peut se dérouler avant ou après la formation obligatoire. Notre approche est différente et aborde par la pratique essentiellement (avec des rappels théoriques) l'appropriation notamment de sites internet et logiciels dédiés pour l'aider dans ses fonctions. Nous souhaitons à travers cette formation équiper les référents SST de ressources essentielles et d'outils performants à la gestion de la santé et de la sécurité.

OBJECTIFS

-  Expliquer et faire vivre ses missions et ses responsabilités de référent en SST.
-  Mettre en place une évaluation des risques professionnels.
-  Proposer un plan d'action de prévention en adéquation avec la politique de son entreprise.
-  Analyser des accidents du travail et des maladies professionnelles dans une démarche d'amélioration continue.

PROGRAMME

Comprendre

Les enjeux de la santé et sécurité au travail.
Les accidents et leurs incidences. Des définitions.
Le danger, le dommage, le risque.
Le contexte réglementaire.

Les principes généraux de prévention

Les rôles et responsabilités de chacun avec les responsabilités et obligations.
Notions de faute intentionnelle et inexcusable.
Notions de responsabilité civile et pénale et d'obligation de sécurité de résultat.

Les acteurs de la prévention

Les interlocuteurs internes et externes et leur rôle respectif.
Le CSE.

Les registres et documents de prévention

Le registre en SST.
Le registre de signalement de dangers graves et imminents.
La fiche de risque professionnel.
Le rapport annuel de prévention.
Mes outils d'organisation.

L'analyse des conditions de travail

Introduction à l'analyse des conditions de travail.
L'entretien et l'observation.
Méthodes de repérage des déterminants du travail réel et prescrit.
L'évaluation des risques professionnels, et le Document Unique (DUERP).

L'analyse d'un accident de travail

L'analyse d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle :
L'arbre des causes et la méthode des 5 M.

Visiter ses locaux

Organiser une visite et repérer les risques présents.
Proposer des mesures de prévention en lien avec les principes généraux de la prévention.
Créer ou compléter un DUERP.

Utiliser des outils

Les partenaires nationaux : Logiciels et sites d'utilités.
La formation continue.
Construire ses outils.
S'approprier des outils présentés en formation.

DUREE

2 jours

PUBLIC

Salariés désignés
« référent SST »,
Responsables,
Chargés de la prévention...

Pré REQUIS

Aucun.

PEDAGOGIE

Apports théoriques.
Approche participative.
Exercices d'application à travers des ateliers pratiques.
Des études de cas pratiques.
Appropriation de fiches outils et de supports informatiques.

Cette formation nécessite la mise à disposition de postes informatiques ou de tablettes pour l'utilisation des outils proposés.

EVALUATION

Auto-évaluation de positionnement par entretien ou questionnaire.
Auto-évaluation des acquis de la formation par questionnaire amenant à une réflexion sur un plan d'actions.

INTERVENANTS

Selon le thème de la formation, CQFD sélectionne un pédagogue possédant une expérience significative, une maîtrise opérationnelle et un profil particulier :
sophrologue, psychologue, neuropsychologue, ergonome, ergothérapeute, senior manager, chef de cuisine, gouvernante, journaliste, animateur, ex-policier, etc...

TARIFS

Inter-entreprises à Paris
Intra-muros en France entière
cliquez ici pour consulter sur notre site internet le calendrier et les tarifs

Vidéo de présentation

